



LOCARCHIVES obtient le renouvellement de son agrément Archives Publiques et renforce ainsi sa position sur le marché français

Saint-Ouen, le 04 février 2014 – C'est officiel depuis le 14 janvier : LOCARCHIVES a obtenu le renouvellement de l'agrément pour la gestion et la conservation des archives publiques sur support papier et numérique. Pour LOCARCHIVES, première entreprise à avoir obtenu ce double agrément, c'est une nouvelle reconnaissance de son expertise et de sa capacité à investir dans des infrastructures fiables et pérennes. LOCARCHIVES propose ainsi l'une des plus grandes capacités de stockage agréée en France (90 000 m2 et une centaine de teraoctets).

Entre dans le cadre de cet agrément l'ensemble des documents intermédiaires concernant des activités de l'Etat, produits par les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics ou encore les organismes de droit privé chargés de missions de services publics. Mairies, ministères, tribunaux... ont ainsi l'assurance que leurs documents physiques et numériques seront conservés sur le territoire national, dans des infrastructures sécurisées et gérées par du personnel formé et apte à appliquer les exigences propres aux archives publiques.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'obtention de l'agrément :

1. Etre en conformité avec les normes NF Z 40-350 (archivage physique) et NF Z 42-013 (archivage numérique) : certifiée sur ces deux points, LOCARCHIVES apporte encore plus de confiance à ses clients.

2. Archives électroniques :

- Etre en conformité avec :
 - le RGS (Référentiel Général de Sécurité) et le RGI (Référentiel Général d'Interopérabilité)
 - l'OAIS (Open Archival Information System) et le MoReq (Model Requirements for the Management of Electronic Documents and Record) élaboré dans le cadre de l'Union Européenne
- Suivre la préconisation de conformité au SEDA (Standard d'Echange de Données pour l'Archivage).

3. Archives physiques : équiper les salles d'archives de plus de 1000 m² d'un dispositif de sprinklage permettant la détection de chaleur excessive et la dispersion automatique d'eau en cas d'incendie.

4. Archives physiques et électroniques : répondre aux exigences portant sur les procédures de destruction, qui nécessitent une validation par le contrôle scientifique et technique de l'Etat

« Double agrément, double certification NF Z 42-013 & 40-350 : nous confortons notre capacité à proposer des solutions globales et sécurisées aux acteurs du secteur public, qu'il s'agisse d'archives physiques et/ou numériques. Nous permettons également à nos clients de gérer leurs fonds de façon unifiée grâce au portail DEXTO, ce qui répond à leurs attentes dans un contexte où la gestion hybride devient incontournable » explique Xavier BERLOTY, Directeur Général chez LOCARCHIVES.

A propos de LOCARCHIVES

Avec un chiffre d'affaires de 42 M€ en 2013, LOCARCHIVES se positionne comme le second prestataire de services en France, spécialiste de l'externalisation d'archives et de l'ingénierie documentaire. L'expertise en Records Management, en gestion documentaire et gestion de l'information permet de concevoir et de mettre en œuvre des solutions performantes,

globales et évolutives de gestion - forme papier et électronique - pour plus de 4 500 clients professionnels. Les chiffres 2013 : 450 salariés - 7 sites de conservation - 4 000 km linéaires de rayonnages - Capacité de 40 millions de boîtes d'archives - Plus de 3.5 millions d'ordres traités par an - Capacité de traitement des flux et de conservation d'une centaine de téraoctets. LOCARCHIVES est membre de l'AAF, de l'ARSEG, de la FNTC et de PAGE. Certifiée ISO 9001, NF Service Z40-350 et NF Z 42-013 - Labellisée FNTC-TA - Agréée pour la gestion et la conservation d'archives publiques sur supports papier et électroniques.

Pour plus d'informations sur LOCARCHIVES : <http://www.locarchives.fr/>

Contact presse

Claire du Boislouveau /Adeline Babel

01 41 11 37 85

claireb@oxygen-rp.com
